

ORGANISATEURS

 Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la LOZERE	 Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'AUDE	 Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'HERAULT	 Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des PYRENEES ORIENTALES
---	--	--	--

CONCOURS INTERNE, EXTERNE ET TROISIEME CONCOURS

ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE

Mercredi 12 mars 2014

**Epreuve écrite d'admissibilité
(durée : 1 heure ; coefficient 3)**

Nature de l'épreuve :

L'établissement d'un tableau numérique d'après les éléments fournis aux candidats.

Le sujet comporte 2 pages dont celle-ci

IMPORTANT : A LIRE AVANT L'EPREUVE

Il est demandé aux candidats de composer à l'encre bleue ou noire et de ne pas utiliser de surligneur. Le non respect de cette consigne, considéré comme un signe distinctif, les exposerait à l'attribution de la note 0/20.

Les copies doivent être totalement anonymes et ne comporter aucun nom, prénom, signature, paraphe, initiale, nom de collectivité, numéro de téléphone, **même fictifs**.

Le jury veille au respect de cette règle de l'anonymat ; en cas de signe distinctif, la note de 0/20 sera attribuée.

La calculatrice et la règle sont autorisées.

**

Les brouillons ne sont pas considérés comme faisant partie de la copie ; ils ne feront pas l'objet d'une correction.

Dans la commune X, le montant des cotisations qu'ont eu à payer en 2011 les adhérents à la médiathèque, selon les catégories à laquelle ils appartiennent est donné dans le tableau ci-dessous :

Adhérents	Catégories	Cotisations
Résidents	Catégorie A: scolaires	Gratuit
	Catégorie B : étudiants	10 €
	Catégorie C : autres	15 €
Non résidents	Catégorie D	21 €

Les recettes totales de la médiathèque se composent d'une subvention municipale et des cotisations des adhérents.

En 2011:

Il y a eu au total 5000 adhérents dont 72 % de résidents.

Parmi les résidents, 45 % appartiennent à la catégorie A et 30 % à la catégorie B.

En moyenne, la subvention municipale était de 6 € par adhérent.

En 2012 :

Pour équilibrer le budget, la recette totale doit augmenter d'au moins 10 % .

La subvention municipale a été augmentée de 3 %.

Le nombre d'adhérents a augmenté en 2012 de 10 % dans chaque catégorie.

On a modifié uniquement les cotisations des catégories C et D.

La cotisation de la catégorie C était 1,07 fois plus élevée en 2012 qu'en 2011.

Le montant de la cotisation de la catégorie D a dû être calculé de manière à ce que la part des recettes provenant des cotisations en 2012 soit au moins de 61 170 €.

NB: Le montant des cotisations sera arrondi à l'unité près.

En 2013:

Le montant total des subventions de la commune s'élevait à 483 600 € .

$\frac{2}{31}$ de ce montant représentait la subvention municipale octroyée à la médiathèque.

Par rapport à 2011 :

Il y avait 1,15 fois plus d'adhérents résidents dont $\frac{9}{20}$ était dans la catégorie A et $\frac{3}{10}$ dans la catégorie B.

Le nombre d'adhérents dans la catégorie D a diminué de 12 %.

La cotisation de chaque catégorie a coûté 2,5 € de plus et celle de A était gratuite.

QUESTIONS :

Présenter un SEUL tableau numérique faisant apparaître pour chaque catégorie et pour l'ensemble :

1- Le nombre d'adhérents, le montant des recettes en tenant compte de la subvention municipale pour chaque année 2011, 2012, 2013.

2- la variation en nombre et en pourcentage du montant des recettes pour chaque catégorie en 2013 par rapport à 2011.

BAREME :

6 points pour la présentation du tableau

14 points pour les calculs

- 1 point si non respect des arrondis.

- 2 points s'il y a une erreur de calcul au départ.